
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 29 mars 2022 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
2 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
3 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Sophie PETIT-GUILLAUME
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	Départ après la 23 ^{ème} délibération
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
9 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
10 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Départ après la 16 ^{ème} délibération Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
19 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOTZ	T Daniel CLERC	
27 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
28 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
29 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
30 RUFFIEUX	S Pierre-Yves PASQUALI	
31 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
32 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
33 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
34 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
35 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI
PUGNY-CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE
RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD

Autres présents non-votants :

Philippe GAMEN	Président du PNR du massif des Bauges
Jean-Luc DESBOIS	Directeur du PNR du massif des Bauges
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 mars 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 30 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 45 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2022

Exécutoire le : 31 MARS 2022

Affichée le : 31 MARS 2022

Visée le : 31 MARS 2022

GENS DU VOYAGE **Aires d'accueil des gens du voyage et Aire de grand passage Tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2022**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est en charge de la compétence liée aux aires d'accueil des gens du voyage, comprenant sur le territoire l'aire d'accueil des Massonnats (commune d'Aix-les-Bains), l'aire d'accueil de la commune d'Entrelacs, en cours de réalisation, et l'aire d'accueil des grands rassemblements sur la commune de Voglans. Le Conseil Communautaire a d'ores et déjà délibéré sur ce sujet le 22 février 2022, mais avec des tarifs TTC, qui auraient dû être délibérés en hors taxes.

Il est rappelé que l'aire d'accueil des Massonnats, sur la commune d'Aix-les-Bains permet d'accueillir des familles de voyageurs sur 11 emplacements, dans le respect du règlement intérieur délibéré le 3 mai 2018.

En 2022, à l'occasion de la réalisation de l'aire d'accueil de la Deysse, permettant d'accueillir des gens du voyage sur 8 emplacements sur la commune d'Entrelacs, un système de gestion est mis en place, permettant de facturer les fluides (eau et électricité) au réel, et en prépaiement sur chacun des 2 sites. La grille de tarification est harmonisée avec les autres sites de Savoie et de Haute-Savoie.

Les tarifs sont votés hors taxes, la TVA sera appliquée au taux en vigueur.

Pour les aires d'accueil et l'aire de Grand Passage les tarifs sont présentés dans les annexes à cette délibération.

Il est proposé de voter les tarifs présentés.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs tels que présentés,
- DEMANDE l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} Avril 2022.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 38
- Présents et représentés : 45
- Votants : 45
- Pour : 45
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 29 mars 2022

Le Président,
Renaud BERETTI



GENS DU VOYAGE TARIFS

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

CONDITION D'ACCES	TARIFS
Montant de la caution à remettre	100,00 € (par chèque de préférence)
Emplacement Aire des Massonnats Emplacement Aire de la Deysse	2,30 € HT / jour 3,70 € HT / jour
indemnité par jour et par emplacement, applicable dès le 1 ^{er} jour de dépassement de la durée du séjour réglementaire. Cette indemnité sera due pendant 7 jours inclus	13,50 € HT / jour
indemnité par jour et par emplacement, applicable dès le 8 ^{ème} jour de dépassement de la durée du séjour réglementaire	18 € HT / jour
Facturation au réel et par système de prépaiement des consommations en électricité: 0,155 € par kWh électrique	0.130 € HT / kWh
Facturation au réel et par système de prépaiement des consommations en eau : 3,30 € par m ³ d'eau	2,75 € HT / m ³

DEGRADATIONS	TARIFS HT
Plomberie / Sanitaire :	
Robinet	67,00 €
Raccord de robinet	42,00 €
Poignée de robinet	17,00 €
Bonde/grille de douche	17,00 €
Bouton poussoir douche/WC	170,00 €
Mousseur douche spécifique	250,00 €
WC suspendu	250,00 €
Evier	170,00 €

Débouchage manuel canalisation	125,00 €
Débouchage par professionnel canalisation	417,00 €
Joint silicone	42,00 € /ml
Méallerie :	
Porte métallique - rayure	33,00 €
Porte métallique - remplacement	670,00 €
Serrure anti vandalisme	460,00 €
Serrure simple	83,00 €
Poteau d'étendage	420,00 €
Grande Vitre	420,00 €

Maçonnerie / Peinture / Ravalement / Revêtement :	
Graffitis / tâches diverses sur murs et sols	42,00 € /m2
Trous dans mur / plafond / sol / enrobé	17,00 € /dm2
Electricité :	
Prise	83,00 €
Interrupteur	83,00 €
Globe/luminaire	125,00 €
Néon/ampoule	25,00 €
Hygiène/Salubrité :	
Nettoyage WC	42,00 €
Nettoyage douche	42,00 €
Nettoyage évier	42,00 €
Nettoyage sol et murs édicule	83,00 €
Nettoyage plateforme enrobée de l'emplacement	125,00 €
Enlèvement poubelle ordures ménagères	42,00 €
Autres :	
Clé	25,00 €
Adaptateur prise électrique	25,00 €
Enlèvement poubelle ordures ménagères	12,50 €
Enlèvement déchets verts	138,00 € / rotation + 50,00 € / t
Enlèvement gravats	138,00 € / rotation + 25,00 € / t
Enlèvement DIB (déchets industriels banals)	138,00 € / rotation + 128,00 € / t
Enlèvement bouteille de gaz	42,00 €
Toute autre intervention non mentionnée dans ce tableau fera l'objet d'un devis et sera facturée à l'occupant	

1500 boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr

A _____, le _____

L'occupant :

Le gestionnaire de l'aire d'accueil :

Délibération n° du

1500 boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr

GENS DU VOYAGE TARIFS

AIRE DE GRANDS PASSAGES DE VOGLANS

CONDITION D'ACCES	TARIFS
Montant de la caution à remettre	1 000,00 € (par chèque de préférence)
Emplacement (pour 1 caravane double-essieu ou 1 camping-car)	4,55 € HT / jour

DEGRADATIONS	TARIFS HT
Armoire électrique	3 350,00 € l'unité
Raccord et vanne d'eau	300,00 € l'unité
Portail d'entrée	4 350,00 € l'unité
Cadenas sur le portail	170,00 € l'unité
Fosse d'assainissement	4 000,00 €
Benne de récupération des déchets	625,00 €
Enlèvement et traitement des dépôts sauvages y compris excréments	290,00 €
Prises électriques bleues (16 Ampères)	17,00 € l'unité
Merlon	850,00 €

Délibération n° du

1500 boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aires d'accueil des gens du voyage et Aire de grand passage - Tarifs applicables à compter du 1er avril 2022

Date de transmission de l'acte : 31/03/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 31/03/2022

Numéro de l'acte : d4110 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220329-d4110-DE

Date de décision : 29/03/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics